

Une stratégie pour promouvoir la langue luxembourgeoise

Le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et le secrétaire d'État à la Culture, Guy Arendt, ont présenté le 9 mars 2017 la **stratégie du gouvernement** pour promouvoir la langue luxembourgeoise.

Le document décline, sur 40 mesures, **quatre objectifs d'envergure** :

- renforcer l'importance de la langue luxembourgeoise ;
- faire progresser la normalisation, l'utilisation et l'étude de la langue luxembourgeoise ;
- promouvoir l'apprentissage de la langue et de la culture luxembourgeoises ;
- promouvoir la culture en langue luxembourgeoise.

Un **plan d'action sur vingt ans** sera élaboré en accord avec tous les acteurs de la société. Un poste de **commissaire à la langue luxembourgeoise** sera créé pour coordonner les efforts. Le commissaire sera entouré d'un „**Zentrum fir d'Lëtzebuergesch**“ qui aura pour missions, entre autres, l'étude et la normalisation de la langue luxembourgeoise.

La langue luxembourgeoise a une place particulière dans notre société multilingue et multiculturelle : elle est à la fois langue de communication, langue d'intégration et langue littéraire. Pour renforcer cette position, le gouvernement soutient les travaux de la Chambre des députés pour faire figurer le **luxembourgeois dans la Constitution en tant que langue nationale**, tout comme le **multilinguisme**, qui est un facteur important de notre identité culturelle et de la cohésion sociale.

La position du luxembourgeois sera également renforcée sur le plan européen. Le gouvernement veut négocier un « **arrangement administratif** » avec les institutions européennes, comme il a été consigné dans les conclusions du Conseil européen de 2005, sous présidence luxembourgeoise.

Chaque citoyen devrait ainsi avoir le droit de s'adresser aux institutions européennes en luxembourgeois et de recevoir une réponse dans cette langue. Il s'agit de faire appliquer au niveau européen l'usage fixé par la loi de 1984.

Concrètement, cela signifie que **le français doit rester la langue utilisée pour les documents officiels nationaux et européens et la langue de travail** pour les échanges entre l'État luxembourgeois et les institutions européennes.

Parmi les **quarante mesures** recensées dans la stratégie de promotion de la langue luxembourgeoise figurent nombre de possibilités pour « **apprendre le luxembourgeois tout au long de la vie**, de la crèche à la formation pour adultes » a résumé le ministre Claude Meisch. Les écoles internationales devront elles aussi proposer à leurs élèves des cours de luxembourgeois. Pour cultiver le dynamisme de la langue, des cours à option (qui n'entraînent pas de redoublement) **dans les lycées**, permettront d'apprendre l'orthographe, de découvrir la dimension culturelle de la langue et la littérature luxembourgeoise.

La **dimension culturelle** de la langue sera mise en valeur. L'histoire de la langue et le contexte du multilinguisme « à la luxembourgeoise » seront étudiés et les résultats de ces études diffusés auprès du grand public. « Nos instituts culturels sont appelés à mettre en vitrine le patrimoine culturel qu'est notre langue » a annoncé le secrétaire d'État à la Culture, Guy Arendt.

Au niveau de la **normalisation**, la grammaire et l'orthographe seront unifiés et le dictionnaire en ligne (LOD) poursuivra ses travaux et mettra ses résultats à disposition en libre accès.

Une **journée nationale** de la langue et de la culture et un **prix** pour récompenser les mérites envers la langue participent également à la promotion du luxembourgeois.

« Nous présentons ici une stratégie à long terme pour le développement de la langue luxembourgeoise en créant des structures, en définissant des processus, en investissant des moyens » a expliqué le ministre Claude Meisch. « Nous répondons par là à une large demande de la société. Car la langue luxembourgeoise est bien vivante, chez les jeunes et les moins jeunes, les Luxembourgeois et les non-Luxembourgeois... elle fait partie de notre identité collective. »